



COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

GROUPE PLR DU CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du Conseil général du 20 février 2017
Interpellation adressée au Conseil communal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,

Vu le résultat de la votation populaire du 12 février 2017, considérant que le projet du système hospitalier du CE a été largement refusé et que l'initiative a été préférée par les votants, l'organisation du système hospitalier doit être repensée et mise à plat. Le pilotage politique, la conduite stratégique et opérationnelle devront être revus, tout comme l'organisation des sites et la répartition des missions hospitalières.

Dans un article paru dans Le Temps du 27 octobre 2014, le Conseiller communal de Val-de-Ruz en charge des Affaires sociales, fataliste, faisait son deuil du site de Landeyeux et anticipait publiquement sa fermeture. Le groupe PLR ne peut accepter cette position; la répartition des tâches entre les deux hôpitaux de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ne doit pas se faire au détriment de Landeyeux, dont la place peut et doit maintenant être repensée. Sa position géographique et l'infrastructure existante, rénovée récemment, sont des arguments forts en faveur de son utilisation future et pérenne. Rappelons qu'il occupe 110 EPT sur les 2150 que compte Hôpital neuchâtelois.

Nous souhaitons le développement, a minima le maintien, du site de Landeyeux dans le système hospitalier neuchâtelois comme centre de compétence en matière de réadaptation comprenant une ou plusieurs filières de soins.

Nous insistons expressément pour que le Conseil Communal s'engage activement dans ce sens et entreprenne sans délai toutes démarches utiles auprès du Conseil d'Etat, et tienne régulièrement notre Conseil informé de l'avancement du dossier.

LES REPRÉSENTANTS DU GROUPE PLR DU CONSEIL GÉNÉRAL:

Francis Krähenbühl, Mary-Claude Fallet, Claudine Geiser, Pierre-Alain Bueche,
Marcel Carrard, Daniel Geiser, Raphaël Geiser, Hervé Oppliger, Jan Villat